

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2023

INDEXER LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT SUR L'INFLATION - (N° 1087)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Cette revalorisation s'applique pour les seules communes dont l'évolution du budget de fonctionnement entre les deux années précédentes est inférieure à un pour cent. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager les communes vertueuses dans leur gestion budgétaire.